

**Rapport de la Commission des finances au Conseil intercommunal**

**Étude du préavis N° 05/2016  
Budget de l'exercice 2017**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

MM.	Reto Dorta	Tolochenaz, Président-rapporteur
	Christian Gränicher	Denens
	Philippe Henriod	Vufflens-le-Château
	Christian Perret-Gentil	Vaux-sur-Morges
	Joseph Weissen	Morges

s'est réunie le mercredi 7 septembre à la salle de conférence de la station d'épuration de Morges pour l'examen du budget 2017. Cette séance a été conduite par Monsieur Tony Reverchon, Directeur, assisté par Monsieur Jérôme Azau, membre du CODIR, Responsable Finances et Informatique. Elle s'est tenue en présence de Madame Brigitte Baumberger, Adjointe administrative et de Monsieur Christian Maeder, Président du Comité de direction qui nous a rejoints en cours de réunion.

La Commission, composée presque exclusivement de nouveaux membres, a beaucoup apprécié :

- les explications très complètes reçues au sujet du budget 2017,
- le document des comptes 2015, remis en cours de séance pour nous faciliter la vue d'ensemble,
- la possibilité qui nous a été offerte de découvrir prochainement de près les installations pour une meilleure compréhension, entre-autres aussi des enjeux financiers,
- le grand nombre de détails et exemples reçus de tous les présents, tant au sujet de la technique, de l'administration ou de l'organisation en général de l'ERM.

Elle exprime ses chaleureux remerciements à toutes ces personnes pour leur gentillesse, leur engagement et leur disponibilité.

Le projet de budget 2017 a fait l'objet d'un examen détaillé. La Commission se plaît à relever les nombreux commentaires en marge qui fournissent des renseignements très complets sur tous les comptes présentant un écart significatif par rapport au budget 2016 ou par rapport aux comptes 2015.

Plusieurs dépenses ont soulevé des questions dont vous trouverez les principales réponses ci-après.  
Deux positions sortent du lot dans le budget 2017 et méritent d'être spécialement mentionnées au préalable : il s'agit notamment de l'informatique (compte N° 19000.3190.01) et de la Taxe fédérale « micropolluants » (compte N° 46000.3190.01).

**1) Informatique****(Budget pages 3 et 5)**

L'informatique « Administration » se change tous les 5 ans, après expiration de la garantie.

L'informatique « Supervision » qui travaille « en vase clos » (la partie « Production ») se change tous les 10 ans.

En 2017 le remplacement des deux systèmes simultanément occasionne des frais exceptionnels de CHF 110'000.-- de plus par rapport à une année dite « normale ».

**2) Taxe fédérale « micropolluants »****(Budget page 9)**

Depuis 2016 la Confédération facture à l'ERM CHF 9.-- par habitant raccordé, ce qui correspond aux CHF 314'000 mis au budget. Dès que les installations seront en mesure de traiter les micropolluants, cette taxe sera supprimée.

**Généralités 1****(Budget pages 19, 22, 23, 24)**

Le total des charges d'administration et d'exploitation de l'ERM budgété pour 2017 se monte à CHF 4'236'400.--, soit une baisse de CHF 23'700 (-0,56%) par rapport à 2016.

**Généralités 2****(Budget page 1)**

Après déduction des diverses recettes, le montant de la contribution à charge des communes pour équilibrer le budget est de CHF 3'359'000. Ceci représente une diminution de CHF 110'100 (-3,17%) par rapport à 2016.

**Administration générale****(Budget pages 3 et 20)**

Les coûts de l'administration sont budgétés pour 2017 à hauteur de CHF 466'500.--, en hausse de 27,60% par rapport à 2016. Cette hausse résulte, comme mentionné sous 1) ci-dessus, principalement des frais occasionnés par le remplacement simultané de tout le système informatique.

**Finances****(Budget pages 7 et 20)**

Les charges du poste des finances sont en baisse de 5,13%, soit CHF 518'100.-- contre CHF 546'100.-- en 2016. Par ailleurs, avec une baisse de CHF 1'000.--, les amortissements budgétés pour 2017 sont restés pratiquement au même niveau que l'année précédente.

**Exploitation 1****(Budget pages 9 et 21)**

Le coût global d'exploitation s'élève à CHF 3'251'800.-- contre CHF 3'348'400.-- en 2016, soit une baisse de 2,88%. Pour la station d'épuration elle-même, la hausse est de 2,04% ou CHF 50'400.-- par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique notamment par le compte N° 46000.3154.00 « Entretien et réparations installations y.c. fournitures diverses » qui varie d'année en année en fonction des périodicités décalées d'entretien pour les installations (tous les ans, tous les 2 ans, tous les 3 ans, etc.) -> 2015 était en l'occurrence une année avec des charges particulièrement basses.

**Exploitation 2****(Budget page 17)**

Les charges du réseau sont pour la deuxième année consécutive en baisse, passant de CHF 559'100 en 2015 à CHF 540'100.-- en 2016 et finalement à CHF 495'000.-- pour 2017.

Les charges relatives aux STREL (Stations de relevage, page 11 du Budget) sont également pour la deuxième année consécutive en baisse, passant de CHF 350'900.-- en 2015 à CHF 282'200.-- en 2016 et finalement à CHF 194'300.-- pour 2017.

**Investissements****(Budget pages 25 à 27)**

A titre indicatif, le budget examiné comprend également un projet d'intention sur les investissements de la période 2017 – 2021. Ce plan, établi en fonction des connaissances du jour et donc forcément approximatif, ne nécessite pas formellement l'approbation du Conseil. Il a été défini sur la base des demandes des communes et des besoins propres de la STEP et du Réseau. Le montant total des investissements prévus pour 2017 s'élève à CHF 925'000.-- (A titre de comparaison, il s'élevait à CHF 1'215'000.-- pour 2015 et à CHF 1'275'000.-- pour 2016).

## **Conclusions**

Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-façon du budget qui lui a été soumis. En conséquence, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'année 2017 tel que présenté dans le préavis N° 05/2016, en votant les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 05/2016 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

### DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2017 tel que présenté par le Comité de direction.

Au nom de la Commission des finances

Le Président – rapporteur

Reto Dorta

Préverenges, le 23 septembre 2016